

# SIG Performa Gaz, deux contrats d'entretien et de dépannage qui se chargent de tout

Avec les contrats **Confort** et **Privilège**, choisissez la simplicité et la sécurité pour votre installation au gaz naturel.

	Contrat Confort La solution économique	Contrat Privilège Le service intégral
<b>Interventions d'entretien</b>		
• 1 contrôle initial de votre installation à la signature d'un nouveau contrat ou lors d'une nouvelle installation (déménagement, rénovation)	✓	✓
• 1 entretien annuel	✓	✓
<b>Interventions de dépannage</b>		
• centrale d'appel à votre écoute 24 h/24, 7j/7	✓	✓
• suivi personnalisé de votre demande par l'un de nos techniciens dans les 2 heures suivant votre appel	✓	✓
• intervention 1 fois par an sans frais	✓	
• le jour suivant votre appel, du lundi au samedi, de 7 h à 19 h	✓	
• interventions illimitées*		✓
• dans les 6 h à partir de votre appel, 24 h/24, 7j/7		✓
<b>Avantages clients</b>		
• réduction de 15% sur les pièces de rechange et gratuité des petites fournitures (jusqu'à CHF 20.-)	✓	✓
• assistance et conseils lors de nos visites	✓	✓
<b>Sur demande</b>		
• lors de l'entretien annuel, réglage du système de régulation pour les chaudières de moins de 30 kW	✓	✓
• mise en service de votre installation en début de période de chauffage		✓

## Basés à Genève, nous intervenons rapidement 24 h/24 et 7j/7.

Nos techniciens expérimentés sont formés pour vous conseiller et intervenir sur tous les modèles et marques d'installations thermiques au gaz naturel\*.

Les prix sont calculés en fonction de votre type d'appareil et de sa puissance.

**Pour obtenir une offre adaptée à votre installation, prenez contact avec le Service Clients SIG 0844 800 808** (prix du tarif local en Suisse sur le réseau fixe).

\* selon conditions générales

## Interventions à la carte :

Vous souhaitez bénéficier de prestations complémentaires à votre contrat ou vous n'avez pas de contrat d'entretien, vous pouvez choisir les interventions SIG à la carte :

- dépannage 24 h/24, tous types d'installations, tous types de pannes\*
- entretien annuel
- mise en service de votre installation en début de période de chauffage
- analyse des mesures relatives au respect de l'Ordonnance sur la Protection de l'air (OPair)